

Adresse de la commune d'Ambérieu (Montfermé, Ain), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune d'Ambérieu (Montfermé, Ain), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 302-303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19885_t1_0302_0000_6

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Mention honorable, insertion au bulletin (16).

[*Le conseil général de la commune d'Auch à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (17)

Citoyens représentants,

Enfin les bons citoyens respirent ! Graces vous en soient rendues, dignes représentants d'un peuple libre ; c'est à vous qu'ils doivent ce bienfait, votre adresse au peuple français vint de leur donner une nouvelle vie ; avec quelle joie nos concitoyens n'en ont-ils pas entendu la lecture au milieu des plus vifs transports, après les cris mille fois répétés de vive la Convention, ils se sont levés en masse et ont juré avec toute l'énergie républicaine de lui rester inviolablement attachés et de maintenir aux dépens de leur vie les principes qu'elle vient de proclamer.

Dépositaires de leur serment, partageant avec eux les mêmes vœux et les mêmes sentiments, nous nous empressons de vous témoigner notre reconnaissance sur les sublimes et salutaires instructions que vous nous avez adressés.

Le bonheur du peuple ne doit plus être un problème ; votre adresse le lui assure irrévocablement : vous lui avez fait dans un instant plus de bien qu'il en doit en attendre de mille victoires.

Conservés votre attitude, maintenus vous dans vos heureuses dispositions. La République est pour jamais consolidée.

Vive la Convention, la patrie est sauvée.

PIERRE, maire, DAVEL, LOURNIET, BOUBÉE, BURYAN, officiers municipaux, BENOIT, agent national et 20 autres signatures.

9

Les membres de la société populaire d'Agde, département de l'Hérault, félicitent la Convention sur les mesures énergiques qu'elle a déployées contre ces hommes avides de sang, contre lesquels elle promet d'être toujours en garde.

Mention honorable, insertion au bulletin (18).

[*La société populaire d'Agde à la Convention nationale, Agde, le 17 brumaire an III*] (19)

Liberté, mort aux tyrans, Justice, Égalité.

Représentants,

Les sociétés populaires ont affermi la Révolution, c'est par elles que le trône a été renversé, c'est par elles que la liberté doit se consolider, c'est par elles que les principes doivent être déf-

(16) P.-V., L, 171.

(17) C 328 (1), pl. 1447, p. 40.

(18) P.-V., L, 172.

(19) C 328 (2), pl. 1458, p. 4.

endus. Elles prouveront à la postérité que les efforts de leurs détracteurs se briseront, encore une fois, sur la roche de leur énergie et de leur patriotisme.

Législateurs, recevés aujourd'hui notre félicitation sur votre adresse au peuple français. Les principes, les sentiments qui y sont ramenés sont ceux qui germent dans nos cœurs. Depuis longtemps nous les mettions en pratique, comme vous, nous scavons nous méfier du patriotisme platré, de ces hommes avides du sang de leurs frères, qui ne voyent leur bonheur que dans l'anarchie et dans la destruction de la République. Comme vous, nous méprisons ces patriotes exclusifs, qui ardents et outrés, n'ont servi la Révolution que pour eux et qui ont couvert de dégoût, de calomnies et d'amertume ceux qui avaient la force de les combattre et de les démasquer.

Comme vous, nous scaurons aussy distinguer les hommes à caractère qui, dès l'aurore de notre régénération, ont bravé tous les périls pour faire triompher les principes, et nous faire connaître les bienfaits d'une Révolution qui porte la terreur dans le cœur des tyrans, la joye et le bonheur chez tous les peuples de l'Europe.

Vive le peuple, vive la Convention nationale.

Vive la République une, indivisible et démocratique.

Suivent 91 signatures et la mention « Les sociétaires illétrés, qui en conformité avec la délibération du 12 mois courant ont manifesté à haute voix leur adhésion sont : Baldi, Marabal, Denic, Bertrand, Lautié (aveugle), Nicolas, Rivière, Combescure, Venne, Gabalda, Cerrifié, Parmoy. »

10

La commune d'Ambérieu, district de Montfermé [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, félicite la Convention sur les glorieux travaux, et jure de n'avoir jamais d'autre point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (20).

[*La commune d'Ambérieu à la Convention nationale, Ambérieu, le 20 brumaire an III*] (21)

Citoyens représentants,

La commune d'Ambérieu a entendu avec le plus vif enthousiasme votre adresse au Peuple français. Graces vous en soient rendues du plus beau présent que vous puissiez faire à la France ! Elle a anéanti toutes les factions et porté le dernier coup aux fripons, aux intrigans, aux dominateurs, aux ambitieux, aux hommes altérés de

(20) P.-V., L, 172.

(21) C 328 (1), pl. 1447, p. 41.

sang et de carnage ; ils sont flétris par l'opinion publique qui les a facilement reconnu au tableau fidèle que vous en avés fait.

Continués votre ouvrage, il vous mène à l'immortalité. Restés à votre poste pour notre bonheur, et jusqu'à ce qu'une paix glorieuse ait établi la liberté et la République sur des bases inébranlables.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Les membres composant le conseil général d'Ambérieu, Ambérieu le 20 brumaire an trois de la République.

MONTLOURS, *maire*, LAMPARENS, *agent national*, CONARD, SUINSSON, ALLET, *officiers municipaux*, DELÉAS, *secrétaire-greffier et 3 autres signatures*.

11

Le conseil général de la commune de Lagnieu, district de Montfermé [ci-devant Saint-Rambert], département de l'Ain, remercie la Convention de l'envoi du représentant du peuple Boisset, qui a porté la liberté et le bonheur dans ce département ; il invite la Convention à étouffer les cris désorganisateur et tyranniques que font entendre quelques scélérats du fond de leurs cachots, où leurs crimes les ont plongés, en attendant que la loi prononce sur leur juste châtement.

Mention honorable, insertion au bulletin (22).

[*Le conseil général de la commune de Lagnieu à la Convention nationale, s.l.n.d.*] (23)

Citoyens représentans,

Que de victoires, que de triomphes sont votre ouvrage ! Partout l'ennemi est vaincu, repoussé, dispersé au dehors ; partout l'intrigant, l'oppressur, l'homme de sang et de boue est terrassé au dedans ; partout le sol de la liberté se purifie ; partout l'aurore du bonheur luit ; partout l'amour des lois, de la patrie, de la vertu se manifeste et s'accroît ; partout brillent les lumières de la philosophie ; partout enfin, le point de ralliement, le centre unique est la Convention, toujours elle sera la nôtre.

Que de bienfaits, législateurs augustes ! De toutes parts, l'allégresse, la reconnaissance et l'enthousiasme éclatent, partout le républicain probe, modeste et vertueux respire ! De toute part, la liberté élève sa voix, et cette voix foudroyante a répandu l'effroi dans le cœur des oppresseurs ; partout elle a anéanti ; en un mot, ils ne sont plus, mais si jamais ils ressuscitent, étouffés leurs cris désorganisateur et tyranniques, ce sont des rugissemens de tyrans qui veu-

lent achever de décorer leur proie et qui craignent qu'elle n'échappas à leur griffe ensanglantée.

N'écoutez que le cri du peuple, il ne vous trompera jamais, c'est le cri salutaire des oies du capitol.

Sublime Convention ! Je lis et relis ton adresse au peuple français, je lis et relis le rapport adopté par toi à l'unanimité. L'une et l'autre assurent le bonheur, ce bonheur fait toute la sollicitude, consomme le, c'est ton devoir. Voici le notre : combattre la tyrannie, terrasser l'immortalité et l'anarchie, frapper à mort l'aristocratie, livrer au glaive de la loi les égorgés, les calomniateurs et les dominateurs ; soulager nos frères indigents, honorer la piété filiale, la vieillesse et le malheur. Ce devoir sera sacré pour nous, nous le remplirons avec zèle et fidélité.

Département de l'Ain, nous sommes tes enfans, jouis de ta félicité, bénis-en la Convention, bénis la de l'envoi de Boisset dans ton sein.

Vis à jamais, Convention sublime ! C'est notre dernier cri, restés à votre poste, législateurs augustes ! C'est notre dernier vœu.

JOBERT, *maire*, GUILLOT, MARCHAND, CAUDET, GIRARD, FORE, *officiers municipaux*, LEMORIN, *secrétaire*, Mambu, *agent national et 6 autres signatures*.

12

Les citoyens composant la société populaire de Chabeuil, district de Valence, département de la Drôme, félicitent la Convention sur les principes contenus dans l'Adresse aux Français, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (24).

[*Les membres de la société populaire de Chabeuil à la Convention nationale, Chabeuil, le 18 brumaire an III*] (25)

Représentants d'un peuple libre,

La tyrannie abattue, l'intrigue déconcertée, la vertu proclamée, la raison souveraine, tels sont les motifs impérieux qui nous appellent au ralliement, et nous portent de nouveau à la reconnaissance de vos bienfaits. Nous avons reçu la proclamation de vos principes, ils nous garantissent que vous travaillez pour la félicité publique.

Restez à votre poste, poursuivez vos glorieux travaux : la victoire au dehors, la justice au dedans, sous quels plus heureux présages pourrions-nous vous jurer un entier dévouement !

Vive la République une et indivisible !

Vive la Convention nationale !

(22) P.-V., L, 172.

(23) C 328 (1), pl. 1447, p. 42. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(24) P.-V., L, 172.

(25) C 328 (2), pl. 1458, p. 5.